COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 11.03.2020

L'an deux mil vingt, le onze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la Présidence de Mr Alain BEAUFORT, Maire.

Étaient présents: M. BEAUFORT Maire, Mr SAUVAGE et Mme ROZEC Adjoints, Mesdames HARDOIN, LEGAY, NAVARRE RENAUD, ROBLIN, TUERO et Messieurs BUREL, DURAND, HOUE, PHILIPPE et TALFUMIER

Absent: A. GEORGE

Secrétaire de séance : F. RENAUD

Convocation du: 02.03.2020

Le Maire rend hommage à Mr Gilbert RIVERE récemment décédé, ancien directeur de l'école de Choisy en Brie, conseiller municipal et Président de l'Amicale Scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le compte-rendu du conseil municipal précédent,
- Vote et arrête les résultats définitifs des comptes de gestion et administratif 2019 pour le budget principal :

Résultat de clôture de fonctionnement	+ 301 073,70 €
Résultat de clôture d'investissement	- 50 298,80 €
Restes à réaliser dépenses	- 122 750,42 €
Restes à réaliser recettes	+ 57 585,00 €
Résultat définitif investissement	- 115 464,22 €
Report en fonctionnement au 002	+ 185 609,48 €
Report en investissement au 1068	+ 115 464,22 €

- Accepte de participer au financement d'un voyage scolaire organisé par le collège Jean Campin de la Ferté Gaucher au profit des élèves dont 5 résident sur la commune, à hauteur de 200 euros, soit 40 euros par élève, sous réserve de la réalisation du voyage.
- Accepte l'acquisition de la parcelle AD486 d'une surface de 180 m² pour régularisation suite délibération en 1983 mais jamais actée, pour un montant de 50 euros.
- Adhère au groupement de commandes mutualisées d'enrobé et de peinture routière avec la CC2M.
- Accepte de rembourser à un particulier ayant loué la salle des fêtes le montant de la location de 375€ suite à un dysfonctionnement d'alimentation E.D.F. ayant interrompu totalement la fête en cours.

Le Maire informe:

- D'un prochain rendez-vous avec les services de la police de l'eau au sujet du lotissement Clos Vannetin entrainant, de fait, un délai supplémentaire au dépôt du permis d'aménager.
- De l'éventualité d'une convention avec l'aménageur concernant la viabilisation du lotissement pour le chemin d'accès.
- De la réception ce jour, de l'architecte du Patrimoine, du projet concernant la réhabilitation du clocher de l'église.
- Que l'ARD envisage la réfection de la 2^{nde} partie de la RD215 une fois les bordures de trottoirs reprises.
- De la réception d'un panneau lère Fleur suite au diplôme reçu en reconnaissance des efforts communaux, de l'emplacement possible de son implantation et de la possibilité d'en poser à chaque entrée du village, de l'accord donné pour la formation et le conseil des personnels techniques.
- De l'achèvement des travaux FER (réfection de voirie) et d'un complément Place de la Payenne.
- Du renouvellement de contrat avec la radio Oxygène, qui souhaite un rendez-vous.
- Du transfert d'un local mis à disponible d'Animation Loisirs en prévision des travaux prévus à la salle des Anciens.
- D'un changement de fonctionnement du site Voisins Vigilants : regroupement des zones en une seule afin de faciliter la communication entre les habitants (103 adhérents à ce jour).
- De la livraison des jeux d'enfants.
- De la permanence aux élections municipales.

Pour copie Conforme, Fait à Choisy en Brie le 13.03.2020 Alain BEAUFORT, Maire